

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
N° 24-11-467**

DIRECTION DE L'URBANISME

OBJET : numérotation de voie – Parcelle BK625 – Avenue Lingenfeld

LE MAIRE DE TORCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

VU la déclaration préalable de division référencée DP 077 468 23 00119 délivrée le 19 décembre 2023 pour un lot à bâtir de 401 m² et le permis de construire référencé PC 077 468 24 00003 accordé le 17 juin 2024 à M. Sha Zaman pour la construction d'un pavillon de 114,73 m² de SDP situé sur la parcelle BK625, permis de construire transféré le 7 octobre 2024 au profit de Monsieur Siba Nassim Ahmed sous la référence PC 077 468 24 00003 T01.

CONSIDÉRANT la nécessité d'affecter un numéro pour la parcelle BK625 issue de la parcelle BK37,

ARRETE

Article 1 : l'accès à la parcelle BK625 aura la numérotation suivante : 3 bis avenue de Lingenfeld.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au registre des arrêtés du maire et ampliations adressées à la Police Nationale, Enedis, GRDF, VÉOLIA EAU, INSEE – Recensement, l'EPAMARNE, le SIETREM, Orange, le SPF de Meaux, les Services Fiscaux, la Poste de Torcy, le Centre Incendie et Secours de Torcy et la Police Municipale

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de celle-ci. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Le demandeur peut également introduire un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN – 43 rue du Général de Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
Et de sa publication le

Le Maire
Guillaume LE LAY-FELZINE

